



Réunion du jeudi 24 juin 2021

Séance en visio-conférence

PRÉSENTS

- **Président** : Philippe HERITIER.
- Benito BRUZZO, Christophe CHAILLEY, Eric DELBEKE, Nathalie DEVIENNE, Antoine DE BROUWER, Nadia EL AYACHI, Thibaut FRANCOIS, Thibaut GALLET, Audrey GUION, Georges LE CORRE, Tamara LEYLAVERGNE, Jean-François MAREGIANO, François PEAN, Vincent PIERRON, Matthieu RENOU, Rodrigue ROCH, Stéphane RUIZ, Pierre SROCZYNSKI.

EXCUSÉS

- Jérôme BACH, Philippe BORONI, Jonathan CHARON, Yvain DARCO, Fabrice DI LORETO, Eric GERMAN, Nicolas GERNEZ, Ariane GRAZIANI, Charles GUYONVARCH, Philippe LELONG, Bruno MAGEN, Sandra MATEUS, Valérie MEDINGER, Nicolas VANDENBERGHE, Patrick VILLETTE.

RAPPORTEURS

- Oréade KNOBLOCH, Chargée de mission, FRTP Ile-de-France.
- Olivier GARRIGUE, Secrétaire général, FRTP Ile-de-France.

ACTUALITÉS DE L'OBSERVATOIRE

- Approbation du compte-rendu de la réunion de l'Observatoire du 18 mars 2021

Le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2021 est approuvé avec quelques précisions évoquées en séance. Sa version corrigée sera prochainement envoyée aux membres.

- Actualités de l'Observatoire national DT-DICT et de ses groupes de travail

Est présentée l'actualité des groupes de travail de l'Observatoire national.

Groupe de travail 1 : Communication et relations avec les OR. Ce groupe met à jour le site de l'Observatoire et produit des outils de communication en lien avec l'actualité (fiches récapitulatives avec le groupe de travail 8, film sur la prévention des dommages, diffusé sur le site internet). Il a en outre créé une Newsletter à laquelle chacun des membres de l'Observatoire régional est invité à s'inscrire. Oréade KNOBLOCH en adressera le lien aux entreprises adhérentes. L'un des travaux de ce groupe a enfin consisté en une analyse des causes profondes

des dommages aux ouvrages et des presque accidents, c'est-à-dire de situations ne donnant pas lieu à de graves accidents, mais qui auraient pu y conduire.

Groupe de travail 2 : Indicateurs. Ce groupe contrôle les dommages aux ouvrages souterrains. Il est à noter que le taux de dommages aux ouvrages souterrains pour l'année 2020, de 0,26%, présente une forte baisse par rapport à l'année précédente. Ce taux est toutefois à relativiser, en raison de la réduction du nombre de chantiers, liée à la crise sanitaire du Covid-19.

Groupe de travail 4 : Dématérialisation. Ce groupe a actualisé le document de crise rédigé en 2020. Une réflexion est également en cours sur la réduction des DICT « Orphelines », c'est à dire sans déclaration de DT. La question des DICT « Orphelines » concerne majoritairement les entreprises de travaux. En outre, si une DT n'est pas remplie, cela signifie généralement que le maître d'ouvrage n'a pas transmis la DT. Sans le volet DT, la DICT est caduque. Il est rappelé que la FNTP a produit un courrier-type que toutes les entreprises de travaux peuvent envoyer au MOA. Cela représente plus de 20% des DICT émises. Oréade KNOBLOCH joindra au présent compte-rendu la lettre-type de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) qui est à envoyer lorsqu'une DICT ne comprend pas de numéro de DT. Cette question constitue en outre un thème à intégrer au travail du groupe communication.

Groupe de travail 5 : Guichet unique. Ce groupe vise à fiabiliser le processus de publication des ouvrages. Il met en outre en évidence les transporteurs de matières dangereuses (TMD) pour alerter sur les particularités des ATU, afin de faire en sorte que les personnes exerçant des travaux dangereux se montrent attentives. Aux mois de septembre et d'octobre 2021, sera mis à jour le référentiel INSEE COG sur les communes.

Groupe de travail 7 : Ce groupe échange et propose de bonnes pratiques sur la validation des IC par l'exploitant et leur facturation. Il recherche des relais pour inciter les responsables de projets à réaliser les IC et les transmettre aux exploitants. Il réfléchit enfin aux modalités d'amélioration de la cartographie des exploitants par le partage des programmes de travaux. Ce groupe a notamment travaillé conjointement avec le SIDEC40 des Landes, qui a constaté qu'un grand nombre de collectivités territoriales ne facturaient pas les IC.

Groupe de travail 8 : Guide d'application de la réglementation. Ce groupe réalise, conjointement avec le groupe 1, des fiches de communication sur les évolutions des fascicules (3 fiches généralistes à raison d'une par fascicule, et une fiche par type d'acteur). Il projette deux fiches supplémentaires pour le guide technique : une fiche AT-RAB (travaux par raboteuses) et une fiche TX-FAC (travaux sur façades et toitures).

Groupe de travail 9 : Test QCM AIPR & Formation. Suite aux évolutions réglementaires intervenues au 1er janvier 2020, ce groupe a mis à jour les questions de l'examen et a participé à la mise en place d'une nouvelle plateforme (en ligne le 15 novembre 2021). Cette dernière permettra de réaliser des QCM blancs. Ces examens blancs seront accessibles à tous, vraisemblablement depuis la page du guichet unique.

Groupe de travail 10 : Fascicules 4 et 5. Ce groupe réalise la relecture finale du fascicule 4 « Clauses types techniques et financières » afin de l'améliorer. Il projette la rédaction du fascicule 5 « Clauses types marchés de maîtrise d'œuvre ». Le fascicule 6, « Clauses types marchés d'IC », est en cours d'élaboration.

TOUR DE TABLE DES EXPLOITANTS ET BILAN DES INCIDENTS DU PREMIER SEMESTRE 2021

■ Activité Ile-de-France - PROTYS :

Les statistiques au global concernent les 5 premiers mois de l'année 2021. Ces données témoignent d'une reprise des chantiers, avec une évolution globale de +27% par rapport à l'an dernier. On constate un pic au cours du mois d'avril 2021 et une augmentation du nombre de DICT, ce qui constitue un signal positif pour la reprise.

■ GRDF :

L'analyse de l'évolution en année mobile des endommagements conduit à constater une forte remontée de ces derniers, avec une accélération depuis le début du mois de mai 2021. A la fin du mois de mai 2021, GRDF recensait en effet 216 dommages aux ouvrages, ce qui dépasse de 9% la trajectoire 2021.

On observe en outre une légère augmentation du taux de DICT par rapport à 2019 : +2,6%.

Le taux de dommages aux ouvrages pour 100 DICT en année mobile est de 0,35 à la fin du mois de mai 2021 (il était de 0,32 à la même période en 2020 et de 0,42 en 2019).

En ce qui concerne les prévisions d'évolution des DO en région Ile-de-France, leur nombre devrait être, sur l'intégralité de l'année 2021, moins élevé que sur l'année 2019. Néanmoins, le nombre de DO dépasse la trajectoire prévue, et ce de manière très prononcée à l'Est de l'Ile-de-France.

A la fin du mois d'avril, un accident avec victime a été évité de justesse en Seine-et-Marne, en raison de l'intervention des pompiers.

■ Orange :

Le nombre de chantiers a augmenté de 30% depuis le début de l'année 2021 par rapport à la même période de l'année 2020. Le taux de dommage aux ouvrages continue sa décrue, puisqu'il est de 0,1 en 2021 alors qu'il était de 0,17 en 2019.

Toutefois un gros incident a eu lieu au Plessis-Robinson sur le chantier du tram T10.

■ Trapil :

L'évolution du nombre de DO est en grande partie due à la diminution du nombre de chantiers au cours de l'année 2020. 18 CNDD traitées pour le réseau LHP de janvier à fin avril 2021. Sur la même période en 2020 : 9.

DT, DICT, DC traitées pour le réseau LHP de janvier à fin avril 2021 : 2088 (1947 en 2020 à la même période).

■ Enedis :

A la fin du mois de mai 2021, on répertorie 250 dommages aux ouvrages (soit une hausse de 25% par rapport à 2020), 76 400 DICT (soit une hausse de 30% par rapport à 2020), et un taux de dommages aux ouvrages de 0,33 (soit une baisse de 3,5% par rapport à 2020), avec une forte augmentation au mois de mars 2021, suivie de deux baisses consécutives. On relève toutefois une forte disparité selon les départements franciliens. Ainsi, le seul département à connaître une baisse du nombre de dommages est Paris, alors que le département des Hauts-de-Seine voit une augmentation de +50% de dommages.

Les dommages aériens représentent environ 10 à 12% des dommages. En année mobile, on constate une forte réduction de leur nombre pendant le premier confinement, suivi d'une reprise depuis 2021.

■ RTE :

A la fin du mois de mai 2021, on compte 5 endommagements 48 108 déclarations (DT, DICT, DC), contre 8 endommagements en 2020 sur 22 291 déclarations. RTE a par ailleurs mis en place un contrôle interne sur les investigations complémentaires (IC) dont le résultat pourra être restitué lors de la prochaine réunion de l'Observatoire.

■ GRTGaz :

Augmentation du nombre de déclarations DICT et DC de +22%, ce qui apparaît cohérent avec ce qui a été dit précédemment. On observe toutefois une hausse des infractions, avec un pic jamais connu auparavant. Cette augmentation s'explique par la réduction continue des délais, qui conduit certains maîtres d'ouvrage à ne plus attendre les rendez-vous de marquage pour entreprendre des travaux.

A l'heure actuelle, on répertorie 50 entreprises « récidivistes », dont la moitié font l'objet de poursuite et de dépôts de plainte (périmètre : Ile-de-France + Normandie). Un accident grave a été évité de justesse à Vélizy-Villacoublay, une inspection est en cours.

■ La DRIEAT a réalisé environ 50 visites d'inspection l'an dernier et cette année, la DRIEAT a atteint 50% de ses objectifs annuels.

Globalement, les chiffres de l'année 2021 sont légèrement inférieurs à ceux de l'année 2019 et que les chiffres avancés par les différentes entreprises sont cohérents avec la reprise de l'activité. Le palier de taux de dommages aux ouvrages est actuellement de 0,3, et il indique qu'une moyenne de 0,15 serait un bon objectif.

Les Semaines Régionales de la Prévention se tiennent en ce moment-même, depuis le 14 juin jusqu'au 16 juillet 2021. Un du groupe de travail composé de 6 personnes pilote le projet.

L'application PREVYS, gracieusement mise à disposition par PROTYS, permet de réaliser les comptes-rendus de visite et d'obtenir des statistiques hebdomadaires. Ainsi, l'on compte aujourd'hui 935 utilisateurs inscrits à des visites (contre 500 l'an dernier) et 277 visites ont été réalisées la première semaine (contre 148 en 2020), ce qui constitue un début très prometteur.

La communication autour des Semaines Régionales de la Prévention, plus étendue que les années précédentes, semble porter ses fruits. Les membres de l'Observatoire sont invités à s'inscrire et à réaliser des visites de chantier, d'autant plus que lors des Semaines de la Prévention, l'on observe généralement une baisse des dommages aux ouvrages, en grande partie due à l'attention portée au marquage et au piquetage, qui sont essentiels.

GROUPE COMMUNICATION

■ Fiche alerte sur les endommagements de réseaux

La diffusion de cette fiche a été reportée au mois de septembre 2021, sans doute avec l'intervention d'Orange et de Veolia.

■ Thématiques de la prochaine newsletter

Ce sujet sera abordé lors de la réunion du groupe communication de l'après-midi.

■ Matinale de l'Observatoire 2021 ou webinaire : « Des initiatives pour réussir ensemble »

La question de déplacer cette matinale au mois de février ou de mars 2022 se pose, mais le Président craint que cette date ne soit trop tardive, au regard de la reprise de l'activité et des risques que cette reprise induit. Il préférerait que la Matinale ait lieu au cours du dernier trimestre 2021. Il reviendra au groupe communication d'en définir la date cet après-midi.

Un webinaire est organisé à la rentrée prochaine pour les communes adhérentes du SIGEIF, au sujet de la sécurité des réseaux. A cette fin, un courrier a été adressé aux maires de 186 communes, et une communication a été diffusée sur les réseaux sociaux. Il ajoute qu'à la fin de l'année, une formation AIPR sera organisée.

Le SIGEIF a déjà formé 200 cadres techniques des communes adhérentes. Les sessions sont organisées par petits groupes de 15 à 20 personnes, afin de faciliter les échanges interpersonnels et de compléter l'offre de formation proposée par le CNFPT.

GROUPE DE TRAVAIL RÉSEAUX INCONNUS

Le Président fait part de son souhait de réunir un groupe de travail, afin de créer un outil destiné aux maîtres d'ouvrage et aux exploitants. Un article sera consacré à ce thème dans la Newsletter de l'Observatoire régional du mois de septembre 2021. Il a lancé un appel à volontaires pour participer à ce groupe de travail.

BALISES 24 DE SÉCURITÉ

Dans le cadre des travaux en cours et à venir, les Préfectures d'Ile-de-France, soucieuses de garantir la sécurité sur leur territoire, ont proposé d'apporter leur soutien aux grands exploitants des réseaux sensibles pour permettre de consolider, au niveau départemental, la mobilisation effective des acteurs les plus concernés.

La commune de Saint-Denis a accepté qu'un audit de sécurité soit réalisé sur son territoire. La sortie de crise sanitaire est attendue, afin que l'audit en question puisse débuter.

AUTRES ACTUALITÉS

Au regard des conditions sanitaires et de l'évolution de la vaccination, la prochaine réunion de l'Observatoire devrait avoir lieu en présentiel. L'adresse sera communiquée ultérieurement aux membres.

Il est demandé que la durée de la réunion soit anticipée, puisqu'elle dure généralement deux heures et non une heure et demie.

Nul ne demandant la parole, la séance est levée.

ANNEXE

**Lettre au Responsable de projet en cas de procédure de DT/DICT conjointe
demandée sans prendre en charge le remplissage du volet DT**

Envoi en RAR

Madame, Monsieur,

Vous nous avez notifié le marché de travaux (ou : adressé l'ordre de service de démarrage, ou le bon de commande) selon l'affaire citée en objet et nous vous en remercions.

Toutefois, au regard des obligations à respecter au titre de la réglementation applicable aux travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques, nous attirons votre attention sur le fait que vous demandez que soit utilisée la procédure de DT-DICT conjointe et que notre entreprise en assure seule la charge administrative.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 6.7 du « *Fascicule 1 Dispositions générales - Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux* », « *l'exécutant des travaux complète le volet DICT à l'aide des informations portées sur la DT ou fournies par le responsable de projet si celui-ci l'a mandaté pour renseigner les deux volets* ».

En effet, si le responsable de projet souhaite que l'exécutant de travaux remplisse le volet DT de la DT-DICT conjointe, il doit établir une véritable délégation de signature qui confère à l'exécutant de travaux le pouvoir de signer la DT à sa place, tout en continuant à assumer pleinement les conséquences de la procédure choisie.

Dans la mesure où ces éléments ne nous ont pas encore été communiqués, nous vous remercions de nous les transmettre dans les plus brefs délais afin de nous permettre de préparer au mieux notre chantier, avec application de clauses techniques et financières requises dans le respect de la réglementation,

En outre, cette situation étant indépendante de notre volonté, nous nous réservons la possibilité de solliciter ultérieurement l'indemnisation de tout préjudice qui pourrait en résulter.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie : Maître d'œuvre

Nota : Copie à adresser, le cas échéant, à la FRTP pour transmission à l'Observatoire régional DT-DICT